

LE DEVENIR DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Pour la sauvegarde d'un domaine immobilier à vocation communautaire

FRANÇOIS DUFAUX, Ph.D., est architecte et chargé d'enseignement à l'École d'architecture de l'Université Laval et chercheur affilié à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux bâti. Il réalise aussi ses propres contrats de recherche sur le patrimoine.

TANIA MARTIN, Ph.D., est professeure agrégée à l'École d'architecture et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux bâti à l'Université Laval. Elle poursuit depuis 1993 des recherches sur le patrimoine religieux, l'architecture et les paysages culturels en Amérique du Nord.

Les auteurs ont tous deux assuré entre 2004 et 2008 l'enseignement dans la concentration en patrimoine du programme de maîtrise professionnelle. Ils tiennent à remercier tous les étudiants qui soit ont travaillé pour un des projets de recherche de l'équipe de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux bâti, soit se sont inscrits à la concentration en patrimoine de l'École d'architecture de l'Université Laval. Ceux-ci les ont aidés à avancer leur réflexion sur le devenir du patrimoine religieux.

> FRANÇOIS DUFAUX
ET TANIA MARTIN

Quel est le devenir du patrimoine religieux en Amérique du Nord, plus particulièrement au Québec? Cette question a été posée à de nombreuses reprises, entre autres par Gustave Baudouin et Ramsay Traquair en passant par Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Laurier Turgeon¹. Si l'on en juge par le nombre d'articles et d'éditoriaux parus dans les journaux et la multiplication des colloques, des séminaires et des tables rondes consacrés à ce sujet au cours des dernières années, la question demeure importante pour les universitaires et les décideurs encore aujourd'hui. Comme société, nous restons troublés en 2009 de voir ces ensembles disparaître sous le pic des démolisseurs; en même temps, nous peinons, souvent en toute urgence, à leur trouver une nouvelle vocation.

Dans cet essai, nous proposons une réflexion qui s'appuie sur les recherches menées depuis cinq ans conjointement à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux bâti et dans le cadre du programme de maîtrise professionnelle à l'École d'architecture de l'Université Laval, spécialement dans la concentration en conservation et restauration. Dans un premier temps, nous posons un diagnostic historique et actuel, nous identifions les différents enjeux récurrents et ceux plus particuliers à chaque contexte et propriété liés à l'avenir de ce patrimoine bâti, urbain et paysager. Nous partageons en conclusion les observations tirées de ces expériences de recherche-création.

UNE PERSPECTIVE DE PÉRENNITÉ

Notre réflexion découle du travail que nous avons entrepris principalement avec les étudiants de deuxième cycle sur la question du patrimoine qui abordait avant tout, mais non exclusivement, les ensembles conventuels et les noyaux paroissiaux. De prime abord, nous avons supposé un changement de vocation après le départ des communautés et des congrégations religieuses. L'approche proposée envisageait l'accueil de nouvelles fonctions et leurs usagers séculiers, sans toutefois écarter la possibilité d'une cohabitation religieuse et laïque ou l'accueil d'un autre type d'usage religieux. L'hypothèse de départ était que cette reconversion, si elle veut tirer parti de tous les potentiels des lieux, doit travailler avec les prémisses fondatrices de ces propriétés, à la fois dans leur logique urbaine et architecturale, mais aussi dans la nature de leur programme et de leur gestion. Tout ça en portant attention à l'évolution de ces lieux depuis leur établissement – la grande majorité ayant connu au fil du temps de multiples transformations. Enfin, nous avons conscience que ces sites revêtent des significations changeantes, tant pour les communautés et les congrégations religieuses que pour les riverains de ces propriétés et la société civile. En maintenant un degré certain de vocation communautaire et d'autonomie financière, nous pouvons assurer une pérennité et une pertinence dans les aménagements et leurs fonctions.

Ce souci d'une continuité des intentions initiales dans la sauvegarde d'une contribution collective et dans les caractéristiques formelles de l'aménagement peut sembler conservateur, voire timide. L'approche réclame des solutions mieux adaptées à long terme, remettant en cause le cadre opérationnel à court terme

qui définit le développement immobilier et la construction de la seconde moitié du vingtième siècle et du début du vingt et unième. Les acteurs privés et publics partagent jusqu'à maintenant un cadre opérationnel qui n'est guère favorable au recyclage ou à la réhabilitation du patrimoine immobilier, d'origine religieuse ou non; il établit, au contraire, les conditions pour sa déperdition et nous proposons de le réviser.

STRUCTURE ET AMPLEUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Une réalité continentale

Le patrimoine religieux est un élément constitutif important des milieux de vie nord-américains. Il se distingue par la diversité et par le nombre de bâtiments et de sites voués d'une manière ou d'une autre à l'exercice d'une religion ou au soutien de ses fidèles. Cette présence souligne deux réalités historiques. En premier lieu, les concurrences confessionnelles entre les diverses églises réformées et l'Église catholique, auxquelles s'ajoutent les traditions non chrétiennes ainsi que celles des Premières Nations, se traduisent par un vaste programme de construction de lieux de culte. En second lieu, la société civile a délégué, ou a investi le cadre confessionnel avec un ensemble de services communautaires à vocations caritative, hospitalière et éducative. Il existe ainsi un pluralisme chrétien, voire religieux, qui marque fondamentalement le paysage urbain et rural de la plupart des régions du Canada et des États-Unis.

Une présence confessionnelle prédominante dans une région particulière révèle un legs associé à la fondation coloniale, tels le catholicisme au Québec, au Nouvelle Mexique ou au Maryland, ou les diverses branches du protestantisme au Massachusetts, en Pennsylvanie ou

en Ontario. Les rivalités confessionnelles apparaissent avec l'arrivée de groupes d'immigrants ayant d'autres croyances, de l'international aussi bien que d'ailleurs sur le continent. Cette diversité confessionnelle contraste avec l'unité religieuse traditionnelle rencontrée en Europe ou dans de nombreux pays latino-américains peu marqués par l'immigration. Elle pose une relation de majorité ou de minorisation relative entre la chrétienté catholique et réformée. Dès lors, les pratiquants accordent à « leur » église une dimension identitaire en dehors du contexte géographique. La survie des églises dépend avant tout de ce soutien populaire, en échange de services jugés essentiels. Ainsi, de nombreux établissements communautaires confessionnels, tels hôpitaux, écoles, collèges et universités, ainsi que d'autres services sociaux, ont été conçus comme des projets culturels et sociaux, parfois en complémentarité, souvent en rupture avec les institutions laïques et civiles déjà en place. La construction de tels édifices ancrés les catholiques minoritaires en pays protestants, ou à l'inverse les communautés protestantes minoritaires en régions catholiques. Elle pouvait aussi suppléer à l'absence de services éducatifs, hospitaliers et caritatifs civils en régions majoritairement catholiques, comme au Québec.

Une variété d'établissements

La formation et l'envergure du patrimoine religieux traduisent aussi les structures internes aux confessions. L'héritage des églises réformées est plus atomisé, offrant un degré de distinction ethnique et sociale aux divers immigrants protestants dans une multiplicité de lieux et d'établissements concurrents. Ceux-ci complètent des structures civiles marquées par leur foi, historiquement en position d'autorité en Amérique du Nord. L'Église catholique se déploie dans une dynamique très

différente. Largement minoritaire dans la plupart des régions, ou minorisée par le pouvoir politique associé aux églises protestantes tant au Canada qu'aux États-Unis, l'Église catholique se présente par ses différents établissements comme un réseau alternatif en résistance aux structures civiles. Cette position minoritaire conjuguée à l'esprit de la contre-réforme et aux diverses traditions et aspirations nationales des différentes communautés immigrantes favorise la constitution d'une unité formelle et de puissance associée à l'ensemble des établissements catholiques.

La réalité est tout autre. L'apparence d'unité romaine occulte les motivations propres aux différentes communautés catholiques. L'emprise du clergé irlandais sur le catholicisme américain a souvent été assimilée à une revanche américaine sur la Grande-Bretagne. Les missions des communautés originaires du Québec sont apparues comme une reconquête « spirituelle » d'un continent perdu en 1760. Les différentes églises nationales des minorités italiennes, allemandes et slaves affirment une appartenance culturelle particulière dans le siècle de la prise de conscience des nationalités, au même titre que les églises réformées pour les autres immigrants. Chacun de ces groupes érige une architecture institutionnelle distinctive et similaire à la fois².

L'Église catholique est bien plus qu'un lieu spirituel pour ses fidèles; son patrimoine bâti raconte l'histoire des aspirations sociales, communautaires et familiales de générations de Nord-Américains, comme le patrimoine bâti des protestants d'ailleurs, surtout en milieu où ils sont minoritaires. Cette dimension identitaire demeure vive malgré le déclin réel de la pratique religieuse au sein des « grandes églises » au cours du dernier demi-siècle³. Il constitue un héritage tant des « vieux catholiques » que dans la perception

souvent folklorique posée par les préjugés des confessions réformées.

La modernisation de l'après-guerre a bouleversé l'ordre social patiemment construit à partir du dix-septième siècle sur la côte est et dans le sud-ouest, mais surtout, depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle, partout en Amérique du Nord. Les différentes confessions, qui avaient adopté des logistiques concurrentes dans la multiplicité des services scolaires, hospitaliers et caritatifs, ont envisagé progressivement des regroupements et des abandons qui se traduisent par la transformation ou la fermeture de lieux de culte et d'autres institutions.

LE CATHOLICISME COMME RELIGION NATIONALE : LE CAS DE QUÉBEC

Un projet historique (1840-1960)

La situation du catholicisme au Québec est donc en premier lieu relativement comparable aux conditions minoritaires générales en Amérique du Nord. Confession certes majoritaire sur le plan démographique dans la province, une large part de sa croissance institutionnelle au dix-neuvième siècle reste dictée par un « accommodement raisonnable » avec le pouvoir colonial britannique et l'État canadien, lui-même héritier des objections des élites protestantes sur sa présence.

Toutefois, il faut aussi reconnaître qu'à l'intérieur des frontières du Québec, depuis l'époque du Bas-Canada jusqu'au statut de province après 1867, l'Église catholique maintient une position de religion nationale établie sous le régime colonial français. Son encadrement spirituel définit les paroisses et il façonne la géographie urbaine et rurale. La société civile lui confie un ensemble de responsabilités sociales, éducatives et

hospitalières qui suppléent à l'absence de service public⁴. Ce choix est le résultat de nombreux débats et tractations entre les opinions libérales et conservatrices qui traversent la société canadienne-française de l'époque. On constate par exemple que les idéaux républicains des patriotes, sans remettre en cause la place du catholicisme, avaient considéré limiter son influence notamment dans le domaine de l'éducation. L'échec de la rébellion de 1837-1838, suivi des changements d'allégeance d'une partie des élites libérales, d'une part, et le dynamisme du clergé et des milieux conservateurs appuyés par les anglo-protestants, d'autre part, aboutissent à cette consécration politique de l'Église catholique du Québec comme l'institution nationale par excellence à partir de 1840. Ce rôle contraste avec la faiblesse des administrations publiques⁵.

Cette mise en contexte explique l'omniprésence du patrimoine religieux, en ville et à la campagne, à la fois sur les plans quantitatif par le nombre, qualitatif par la monumentalité et identitaire par la définition du noyau paroissial comme le centre communautaire par excellence. Pour saisir cette importance, il faut considérer dans la très grande majorité des villes et des villages du Québec la médiocrité des hôtels de ville et des autres bâtiments publics par rapport aux établissements catholiques. Il faut de même souligner le recours des concepteurs et des bâtisseurs à une architecture civile et publique habillant les presbytères, les collèges et les hôpitaux. C'est une mesure de l'engagement civique tout comme de la représentation symbolique du pouvoir communautaire confié au clergé catholique et à ses communautés religieuses⁶. Pour mesurer ce rôle spécial en particulier au Québec, il faut enfin comparer l'implantation spatiale des établissements religieux avec d'autres sociétés américaines du Nouveau Monde. L'héritage colonial espagnol repose sur l'aménagement d'une

place publique centrale où s'affrontent les grands pouvoirs sociaux : l'Église, l'hôtel de ville et les maisons des grandes familles. En contrepartie, la tradition républicaine aux États-Unis assure une complémentarité entre l'institution religieuse et publique dont témoignent l'implantation et l'architecture monumentale néoclassique des palais de justice ou des bureaux d'administration publique qui incarnent l'idéal civique américain. Si ces derniers édifices occupent le centre de la ville, les églises et les établissements religieux se situent sur les îlots adjacents.

La place prépondérante des institutions catholiques dans l'espace communautaire québécois est partiellement enchâssée dans la Constitution de 1867 qui impose à la province l'existence d'un système d'éducation confessionnel divisé entre catholiques et protestants. L'historiographie moderne a insisté sur les pressions du clergé pour défendre ces prérogatives dans la santé et l'éducation⁷. Pourtant, les nombreuses requêtes faites auprès des communautés religieuses féminines de la part de particuliers bienveillants ou de compagnies minières et forestières témoignent éloquemment de l'intérêt des laïcs à confier les œuvres sociales aux communautés religieuses⁸. Les raisons sont multiples, mais le coût très bas des services offerts par les religieux et les religieuses devant les salaires versés dans le milieu éducatif ou hospitalier public ou protestant a certainement été décisif. Moindres aussi sont les risques de corruption caractéristiques de nombreux projets publics de l'époque, tels les chemins de fer. L'Église offrait par le biais de ses établissements catholiques des services « bon marché », bien gérés et régulièrement mis à jour dans les moyens et les méthodes d'enseignement, de soin et de secours⁹.

Un autre aspect important demeurait le dynamisme social de l'Église catholique

né de l'encadrement et des contraintes dictés par la coordination générale du haut clergé sur les paroisses et les œuvres sociales face aux requêtes et aux projets soumis par les fidèles et les communautés religieuses¹⁰. Centralisation et autonomie s'affrontaient dans un équilibre souvent discret et difficile. Ainsi, cette structure confédérative conduisait à une concurrence et à une émulation entre les différents fidèles, religieux et laïcs, et à une capacité de mobilisation et d'intervention sans cesse réévaluée et réitérée jusqu'à la seconde moitié du vingtième siècle.

Un patrimoine partagé

Ces rapports entre les acteurs sur les plans immobilier et architectural se démontrent par l'adoption de certains principes d'aménagement et de composition. Les diverses études de cas démontrent une nette préférence pour l'obtention d'une large parcelle en prévision d'une croissance éventuelle. Ces parcelles regroupent plusieurs fonctions entre l'église, la cure, la salle paroissiale et le cimetière, les communautés religieuses assurant tantôt l'éducation, les soins hospitaliers et les œuvres caritatives. Le lieu de culte est souvent l'élément le plus monumental. Son traitement architectural affirme sa dimension symbolique au centre d'un ensemble de bâtiments souvent utilitaires, destinés aux œuvres sociales et scolaires¹¹.

Sur le plan conceptuel, les recherches constatent le recours à quelques bâtiments types, c'est-à-dire à des immeubles qui adoptent des règles communes de composition dans l'organisation du plan et des élévations. La distribution des fonctions et le partage de méthodes constructives, tel l'emploi préféré de la pierre ou de la maçonnerie alors que domine la construction en bois dans la plupart des villes et villages, présentent une certaine régularité. En même temps, la hiérarchie des

œuvres et l'autonomie des communautés et des paroisses permettent d'ajuster ces modèles et idéaux à chaque contexte. Ainsi, l'ampleur des immeubles ainsi que la complexité et le raffinement du décor et des matériaux varient selon les circonstances et les ressources¹².

Cette mise en contexte est importante : elle pose les conditions structurelles qui soutiennent le développement institutionnel des confessions chrétiennes en Amérique du Nord. Elle permet ainsi de distinguer l'échelle particulière du catholicisme au Québec où il devient une structure nationale sans concurrence devant la faiblesse des institutions civiles locales et la tolérance mesurée des gouvernements colonial et fédéral. La responsabilisation des paroisses et des diocèses et la coordination des œuvres des communautés religieuses nous renseignent sur l'approche confédérale et corporatiste privilégiée par la hiérarchie ecclésiale. Celle-ci favorise une certaine autonomie concurrentielle et un étroit contrat social entre la société civile et l'institution religieuse. Enfin, la mise en forme urbaine et architecturale souligne la vision d'ensemble à long terme, l'intention symbolique et identitaire, la complémentarité des fonctions à l'intérieur de règles typologiques établies. Tout cela laisse une large place au jugement dans l'adéquation entre les ressources et les besoins du milieu d'implantation et la pérennité de ce qui s'impose comme le domaine communautaire adapté à son contexte tout en sauvegardant l'unité d'un patrimoine national.

Ces stratégies communautaires et ces modèles d'aménagement institutionnel marquent le paysage québécois et s'appliquent là où se retrouvent les communautés d'origine canadienne-française, depuis les Maritimes jusqu'aux Provinces des Prairies et aux Territoires du Canada, sans oublier les communautés d'immigration établies en Nouvelle-Angleterre et

dans l'Ouest américain de 1840 à 1960¹³. À titre d'exemple : la congrégation Notre-Dame de Montréal construit un couvent en pierre à Caraquet en 1874¹⁴, la paroisse Sainte-Anne de Falls River entre 1884 et 1895 tente de reproduire l'architecture et les dévotions associées à Sainte-Anne-de-Beaupré¹⁵, les sœurs Grises ouvrent un hôpital à Calgary en 1891, et les sœurs de la Providence établissent une académie à Vancouver dans l'État du Washington en 1856. Une certaine parenté entre ces établissements qui se multiplient sur le continent est visible selon la période de construction ; un véritable réseau s'implante *a mari usque ad mare*¹⁶.

En fait, les transformations architecturales nous renseignent sur une transition progressive entre la tradition incarnée par l'institution catholique et la modernisation effective des établissements et des pratiques¹⁷. Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec procèdent en 1892 à un agrandissement de leur hôpital qui intègre l'implantation classique autour d'une cour intérieure tout en adoptant une construction résolument moderne sur le plan technique. Une deuxième reconstruction entre 1927 et 1931 supprime deux ailes historiques pour les remplacer par de nouveaux pavillons en béton armé. Cette transformation pose immédiatement la question du patrimoine historique avec le classement de la chapelle construite au début du dix-neuvième siècle¹⁸.

Le vaste mouvement d'investissement collectif de la société civile par l'entremise des communautés religieuses auxquelles on confie de nouvelles fonctions démarre véritablement après 1840 pour s'arrêter assez brusquement, en apparence, avec le concile Vatican II au début des années 1960. En nombre de membres et d'œuvres, l'Église catholique du Québec avait connu un sommet et une apparente omniprésence dans la décennie précédente.

Pourtant, au même moment, les nouvelles élites de la société civile, au Québec comme ailleurs, commencent à contester par l'appel à la modernité et à la théologie personnaliste le discours spirituel, idéologique et la mainmise sociale à travers les œuvres diverses¹⁹.

Le débat sur la modernisation de la société québécoise, que l'on situe volontiers dans les bouleversements économiques de l'après-guerre ou l'effervescence sociale des années 1960 et qui se conjugue avec le renouvellement de l'Église catholique, transparait ainsi dans les transformations et les adaptations des œuvres des communautés religieuses. L'institution catholique doit négocier entre une volonté de pérennité millénaire associée à un certain respect pour des rituels et des valeurs qui sont régulièrement confrontés au désir d'agir et de servir les gens dans un contexte social et culturel en évolution. Sur le plan spirituel, l'encadrement des fidèles demande au clergé de renouveler sans cesse les moyens d'animer leur foi. Sur le plan social, le contrat accordé par la société civile en éducation, dans les soins de santé et les secours caritatifs, exige une mise à jour des méthodes et des moyens, dont le domaine immobilier. Ce patrimoine bâti est ainsi le reflet non seulement de l'évolution des établissements catholiques dans ses composantes, mais aussi celui de la société qu'il dessert et qui le soutient²⁰.

Une spoliation moderne

La coupure des années 1960 entre une part croissante de la société civile et l'institution religieuse catholique est néanmoins réelle. Cette dynamique est commune à l'ensemble des pays occidentaux, quoiqu'avec une rapidité et une acuité variables. L'expérience québécoise se distingue par son envergure et son empiètement²¹. La « modernisation » invoquée par cette rupture coïncide dans

le temps avec la décolonisation et un affranchissement du passé qui mettent en opposition l'Église catholique et la société civile comme des entités presque étrangères. L'artifice rhétorique remet en cause la légitimité sociale du contrat historique, permet de dévaluer la contribution communautaire des religieux et des religieuses et justifie une spoliation sociale et immobilière. Les œuvres et les biens d'un groupe marginalisé, les clercs et les communautés religieuses, sont transférés et, dans certains cas, quasiment expropriés, vers le groupe en croissance des nouvelles élites, les professionnels laïcs et les classes moyennes. Ce transfert demeure avant tout une opération « en famille », car le clergé est composé des parents des membres de cette même société civile ; l'opposition est générationnelle. Cette perspective donne un autre sens au déclin de l'appel de la vie religieuse pour les plus jeunes qui voient désormais la possibilité de s'engager sur les plans hospitalier, caritatif, scolaire et communautaire en participant à l'expansion des ambitions et des ressources de la société civile²².

Pour l'Église catholique, entre ses paroisses, ses communautés et ses œuvres, la spoliation se traduit par deux processus parallèles. Une première démarche très rapide procède à une sorte de nationalisation, une étatisation et une sécularisation de nombreux hôpitaux, institutions caritatives et scolaires. Les laïcs de plus en plus nombreux, munis de leurs nouveaux diplômes collégiaux et universitaires dans ces secteurs, prennent la relève d'une main-d'œuvre religieuse insuffisante. Un second processus plus lent, profitant de l'autonomie légale des paroisses et des communautés religieuses, procède à une vente progressive des actifs immobiliers dont le nombre s'accélère actuellement avec le décès des générations plus vieilles de paroissiens, de curés et de religieuses.

Depuis les années 1960, les communautés religieuses ont cédé souvent de façon volontaire leurs établissements hospitaliers, caritatifs et scolaires dans l'espoir de sauver l'œuvre, témoignant la sincérité de leur engagement social. Parfois, la situation financière difficile des institutions force un peu la main de cette cession devant l'insuffisance des subsides publics. La société civile trouve ensuite les moyens, grâce aux politiques en santé et en éducation, de financer ce qu'elle refusait quelques années plus tôt aux communautés religieuses²³. Cet écart d'une dizaine d'années entre la quasi-faillite des établissements catholiques et les nouvelles ressources de l'État-providence pour ces mêmes œuvres laïcisées manifeste le nouveau contrat social établi par la société civile. Le fait que les œuvres catholiques soient directement transmises à la responsabilité de l'État québécois en pleine croissance, sans considérer une autre alternative, révèle la dimension nationale portée par les établissements catholiques sur ce territoire²⁴.

La gestion du domaine immobilier des communautés religieuses qui n'ont pas été directement touchées par cette étatisation a été laissée à la discrétion des propriétaires, tout comme celle des fabriques. Certaines morcellent leurs propriétés; d'autres les louent ou les vendent à des tiers. L'exemption fiscale sur la taxation municipale en raison de la vocation communautaire des propriétés de communautés religieuses atteste directement d'une reconnaissance civile de la contribution de ce patrimoine. Ce privilège disparaît avec la passation aux nouveaux propriétaires; la municipalité envisage une croissance des redevances foncières. Or, lors de nos travaux, nous avons découvert à Sillery, un des quatre arrondissements historiques à Québec dans lesquels se trouve bon nombre de domaines religieux, que la mesure était augmentée par une sous-évaluation de la valeur

foncière des terrains et des bâtiments. Ce geste apparemment bienveillant envers ces propriétaires religieux participe à une dévaluation financière. Celle-ci favorise leur vente à un prix modeste à la société civile qui procède à des opérations immobilières ponctuelles selon la logique de la « main invisible » du marché, à Sillery comme ailleurs au Québec. L'atomisation des opérations permet, en principe, une transition progressive de biens privés depuis près de un demi-siècle.

La société québécoise et nord-américaine se trouve donc en ce début de vingt et unième siècle à la fin d'un cycle d'établissement, de croissance et de déclin d'une structure institutionnelle, sociale et politique enracinée dans une religion partagée et affirmée. Elle nous a légué un patrimoine non négligeable qu'il nous appartient de réintégrer dans nos paysages culturels.

Toutefois, il faut constater que ce double processus de passation présente aujourd'hui ses limites pour la pérennité des œuvres et des bâtiments liés aux établissements hospitaliers et éducatifs étatisés ainsi que pour la sauvegarde physique du parc immobilier plus large des biens paroissiaux et des communautés religieuses en voie de déshérence. Les processus diffèrent dans les deux types de transfert, mais la finalité des opérations coïncide avec les intérêts particuliers de certains membres de la société civile.

ASSURER UN AVENIR AU PATRIMOINE RELIGIEUX

Les limites structurelles

La Révolution tranquille est souvent assimilée à la fin du catholicisme comme religion sociale unissant les Canadiens français qui, pour ceux qui se trouvent dans « la belle province », se nomment

désormais Québécois pour marquer la transition d'une minorité pancanadienne par association à une majorité relative à un territoire. La rupture du contrat social entre l'institution catholique et le gouvernement du Québec pour les œuvres hospitalières, caritatives et éducatives illustre avec éloquence la fin de cet investissement mutuel entre les deux partenaires d'une même société civile. Les ensembles paroissiaux et les domaines conventuels encore existants forment une deuxième composante dont la sauvegarde est laissée à l'initiative des citoyens, du clergé et des communautés religieuses. On constate que ce second processus de prise en charge montre une fracture sans grand éclat en contraste avec les grandes opérations d'anticléricisme connues en France à la Révolution de 1789 ou dans l'Espagne républicaine entre 1934 et 1938.

En Amérique du Nord, l'État-providence avait assuré la transmission et le financement des œuvres sociales, hospitalières et éducatives de l'Église catholique en créant un secteur « parapublic » largement investi par deux générations issues des nouvelles classes moyennes. Le discours politique actuel envisage désormais une privatisation plus directe au profit d'une partie des membres de la société civile. Cette proposition suggère un changement structurel fondamental de biens naguère au service de la collectivité, aujourd'hui étatisés et demain privatisés²⁵. Le débat est ouvert; certains verront dans ce transfert une étape essentielle à la modernisation de la société québécoise, d'autres pourront l'analyser comme une autre cassure dans une continuité sociale et identitaire.

Sur le plan architectural, la transformation physique de la plupart des institutions reprises par l'État témoigne d'une large indifférence marquée par une volonté de rupture conséquente avec l'efficacité à court terme de la modernité.

Le patrimoine historique, sur le plan physique aussi bien qu'immatériel, est une ressource exploitée dans l'immédiat qui adopte une logique comparable à celles des agrandissements et des transformations dictés par les nouveaux programmes. Là où avaient primé la cohérence d'ensemble, la pérennité et la continuité formelle des immeubles s'imposent désormais la logique ponctuelle, le résultat à court terme et l'affirmation du temps présent. Le milieu hospitalier illustre ces changements dramatiques; la croissance des moyens et des ressources a entraîné une transformation chaotique des bâtiments et des sites²⁶.

Du côté des paroisses et des communautés religieuses, le bilan n'est guère plus convaincant dans la prise en charge de leurs anciens édifices par le secteur privé ou public. La sous-évaluation financière des biens paroissiaux et conventuels n'a pas suscité l'intérêt généralisé des promoteurs privés pour la reconversion de ces sites et bâtiments. D'une part, l'offre de sites à développer en ville avec les projets de rénovation urbaine et l'ouverture des banlieues a marginalisé l'intérêt de ces grandes parcelles. D'autre part, la logique d'un urbanisme normatif et d'une architecture standardisée déclassait les opérations de recyclage demandant finesse et jugement²⁷.

De l'autre côté de la médaille, les domaines conventuels morcelés et partiellement vendus au cours des dernières décennies n'ont pas assuré le financement escompté par les communautés. En outre, ce phénomène a abouti à un aménagement urbain désordonné bousculé par les impératifs à court terme des promoteurs²⁸.

Il faut considérer qu'aujourd'hui les promoteurs des projets les plus récents de reconversion de propriétés religieuses invoquent les mêmes arguments

de destruction complète ou partielle que ceux d'il y a quarante ans, comme le démontre le cas du monastère des Franciscaines à Québec²⁹. Faut-il s'étonner d'un tel discours alors que les conditions structurelles demeurent les mêmes?

De nombreuses églises sont fermées, ou condamnées à l'être sans que leur reconversion soit assurée, sans parler des presbytères et des anciennes écoles qui complétaient le noyau paroissial. Le moratoire actuellement en vigueur à Sillery concernant le développement immobilier des propriétés des communautés religieuses signale avant tout les limites de faisabilité financière d'un projet résidentiel conventionnel sur des sites pourtant exceptionnels par leurs attributs physiques, leur localisation et le marché haut de gamme envisagé. Très peu d'autres ensembles paroissiaux ou de domaines conventuels réunissent de pareilles conditions et leur reconversion est ainsi d'autant plus problématique.

Certes, la valeur patrimoniale constitue une dimension croissante depuis une quinzaine d'années, confirmée par la création du Fonds du patrimoine religieux, en 1996, par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, qui subventionne les travaux d'entretien, de réfection et de restauration, notamment pour les lieux de culte. L'intention est sincère et l'aide peu contraignante, ce qui a généré des dérives justement remarquées³⁰. La commission parlementaire commandée par le gouvernement québécois en 2005 témoigne aussi d'une préoccupation quant à l'avenir de ce patrimoine, dans ses dimensions immobilières, archivistiques, matérielles et immatérielles³¹. Mais l'ampleur du domaine religieux dépasse largement les moyens envisagés actuellement par la société civile, par l'entremise soit de l'État soit du secteur privé. Conséquence de la

sous-évaluation des biens immobiliers religieux, les propriétaires n'ont guère les moyens d'envisager une mise en valeur au-delà de faire face aux coûts d'entretien et de fonctionnement.

Lorsque des travaux plus importants s'imposent, les fabriques et les communautés religieuses doivent choisir entre la vente ou la recherche de subventions. Dans les deux cas, il faut s'en remettre à la société civile : les promoteurs privés et leurs intérêts pour le patrimoine immobilier et historique, ou l'État plaçant les communautés religieuses et les paroisses dans le cortège des demandeurs de subventions.

Nous constatons ainsi une impasse eu égard à ce processus inachevé de sécularisation du domaine des biens religieux. L'État québécois ne conçoit pas d'allouer les ressources pour imaginer une nationalisation effective, selon le modèle français. Le secteur privé du grand capital se lance rarement dans une opération de grande envergure proposant une profitabilité marginale inférieure à dix pour cent sur le plan financier. D'une part, le Québec doit reconnaître sa spécificité avec une longue tradition d'investissement immobilier stable, sécuritaire, mais aussi de rendement modeste et très décentralisé dans sa structure financière et de construction³². D'autre part, il doit aussi composer avec les logiques continentales marquées par les traditions britannique, américaine et protestante.

À ce titre, considérons les stratégies structurelles adoptées lors de la réforme protestante en Europe et aux États-Unis. Les institutions hospitalières, caritatives et scolaires des ordres religieux abolis sont transférées vers deux formes de prise en charge : soit une nationalisation complète par les gouvernements nationaux, notamment en Angleterre, en Allemagne et en Scandinavie avec l'église officielle, soit la

passation des biens à des fiducies et à des fondations tels les exemples écossais et américain. Dans les deux cas, la société civile ayant reconnu la profitabilité marginale des œuvres sociales, la pérennité des œuvres est assurée par un financement public direct ou une autonomie financière complète ou partielle³³. D'ailleurs, cette dernière approche se compare aux fiefs et aux seigneuries concédés aux premières communautés religieuses sous le Régime français pour assurer une partie de leur financement³⁴. Pourrait-on s'inspirer d'un tel mécanisme et l'actualiser à la lumière des circonstances particulières du vingt et unième siècle ?

Les limites conceptuelles

À côté des questions posées par la gestion et le financement du patrimoine religieux, notre recherche-crédation porte sur la conception de projets d'intervention, généralement dans le cadre d'ateliers de deuxième cycle et occasionnellement de premier cycle à l'École d'architecture, ou d'essais-projets d'étudiants à la maîtrise professionnelle sous notre supervision³⁵. L'ensemble de ce travail effectué sur une période de cinq ans nous a permis de reconnaître un certain nombre d'éléments récurrents sur le devenir du patrimoine religieux.

D'emblée, la démarche préconisée repose sur une approche pragmatique et factuelle marquée par la conception d'un projet; les considérations idéologiques sur l'importance et la valeur patrimoniale des lieux ne font pas explicitement partie des objectifs pédagogiques³⁶. En effet, les Nouvelles Casernes, bâtiment faisant partie du lieu historique du Canada du parc de l'Artillerie, et le monastère de l'Hôtel-Dieu, tous deux construits à la fin du Régime français, constituent les seuls monuments classés. Les cinq autres domaines abordés dans les ateliers sont

des ensembles réalisés entre la fin du dix-neuvième siècle et les années 1950 dont la valeur comme « monument historique » est discutable. Cependant, ils forment avec les milliers d'autres propriétés des communautés et des paroisses catholiques un paysage culturel de taille à réactualiser. Ils méritent notre attention, car ils posent un défi au-delà d'une simple valorisation historique; comment convaincre la société de l'intérêt à recomposer ce patrimoine immobilier banal à plusieurs égards ?

Pour qu'ils comprennent bien les potentiels des lieux ou d'une propriété, nous proposons aux étudiants de considérer les enjeux d'aménagement à différentes échelles : le site dans le cadre urbain, les bâtiments à l'échelle architecturale et les intérieurs à l'échelle des détails afin de distinguer les éléments caractéristiques, les plus exceptionnels comme les plus communs. Bref, nous les invitons à analyser l'état existant ainsi que son évolution. Ce premier examen à travers un filtre typomorphologique confirme à chaque fois la nature monumentale des ensembles paroissiaux et des domaines conventuels, mais aussi le caractère prosaïque des lieux et l'humilité des détails qui rappellent le dénuement matériel d'une société traditionnelle pauvre.

La volonté de réaliser un projet nous met devant l'importance de la recherche sur les lieux, pour mesurer leurs caractéristiques spatiales, et celle dans les archives. Les archives religieuses sont souvent riches et précises, mais nous constatons des limites aux sources documentaires les plus récentes. Par exemple, l'état actuel des lieux est mal relevé : s'il existe des plans d'évacuation, il n'y a pas nécessairement de coupes ou d'élévation. Cette information médiocre reflète, au moins inconsciemment, un intérêt marginal pour un objet jugé par certains de peu de valeur, ou encore à dévaluer. La précarité

de notre connaissance sur ce patrimoine bâti ressort aussi lors du relevé architectural et des analyses entreprises sur les transformations du monastère de l'Hôtel-Dieu au cours des étés de 2006 à 2008. Ces études démontrent l'antiquité de certaines parties des murs – datant du dix-septième siècle –, mais aussi les modifications substantielles apportées à partir des années 1930.

En remontant le fil du temps, nous avons pu retrouver les intentions originales des divers plans d'ensemble. En les comparant avec la série de modifications qu'ont subies les propriétés étudiées, nous percevons régulièrement l'ordre inachevé de ces ensembles. Le fait d'établir une vision pour un projet d'envergure à long terme, en étapes distinctes et à réaliser progressivement, est assez commun et s'inscrit dans une logique reconnaissable dès le Régime français. Cela souligne l'importance qu'on accordait à la cohérence globale du projet tout en composant avec les ressources disponibles. Nous observons aussi que les architectes et les bâtisseurs successifs divergeaient souvent du plan initial; ils construisaient des ajouts à leur gré selon les méthodes contemporaines et obtenaient des résultats parfois mitigés, parfois intéressants.

Nous avons aussi appris que la nature morphologique, la forme et le volume d'un espace se prêtent plus à un certain type d'usage qu'à un autre; l'examen de la conception de différents immeubles confirme qu'il y a une adéquation récurrente entre les usages et la morphologie des lieux. Plus particulièrement, les lieux dits organiques, destinés à des usages communs, s'adaptent mieux si leur qualité morphologique est respectée; par exemple convertir une chapelle en conservant sa fonction de lieu de rassemblement a de plus grandes chances d'adaptation que le fait de la compartimenter. Les

lieux sériels, ceux qui sont déjà divisés en compartiments réguliers comme les cellules le long d'un corridor dans un monastère, accueillent facilement les usages dits privés. Le couvent converti en foyer pour personnes âgées ou en bureaux respecte aussi ce principe. De plus, il est alors possible d'insérer ces nouveaux usages en altérant peu le tissu original du bâtiment, réduisant par la même occasion l'ampleur et le coût des travaux³⁷.

À l'intérieur d'un ensemble paroissial ou d'un complexe conventuel, l'église ou la chapelle constitue, règle générale, l'élément dont la valeur patrimoniale est la plus claire dans une logique de monument historique³⁸. Le public leur accorde une grande importance, ce qui fait que trop souvent on vend, détruit, ou recycle plus aisément les autres bâtiments voisins, ou les ailes plus banales dans leur décor et plus simples dans leur organisation spatiale. Peu à peu, le lieu de culte se trouve isolé, perdant son contexte et son sens. Pour éviter l'impasse d'un lieu de rassemblement inutile au milieu de nouveaux usages indifférents, il vaut mieux conserver la complémentarité initiale entre l'église et ses établissements voisins³⁹.

Le patrimoine religieux représente une grande unité architecturale dans le recours à des typologies communes pour ses différents bâtiments. Conceptuellement l'architecture des écoles, des hôpitaux et des couvents est similaire; celle des chapelles et des églises de même. Toutefois, l'intégration de nouveaux usages hier, comme demain d'ailleurs, doit mesurer leur pertinence dans le contexte particulier. Il n'existe pas une solution universelle, de normes applicables à toutes les situations, ce qui rappelle d'ailleurs les manières dont les diverses œuvres des communautés catholiques étaient étroitement enracinées dans leur milieu social local. Dans nos cours, en aval aux études

typomorphologiques et historiques, nous exigeons des étudiants une recherche critique sur les enjeux urbains, sociaux et économiques. Ils sont conséquemment invités à considérer la pertinence des divers programmes, de nouveaux usages, et leur disposition dans les lieux étudiés.

La préoccupation de pérennité associée à la foi et aux œuvres s'est traduite par un souci constant de relativement bien construire les établissements de la part des propriétaires religieux. Nous remarquons d'ailleurs que cette solidité matérielle a même souvent prévalu sur la complexité de la composition et du décor architectural. À cette approche rationnelle s'ajoute une tradition d'entretien des ensembles conventuels. Cela ne sous-entend pas qu'il faille ignorer les rénovations mal avisées, souvent les plus récentes, mais suggère que ce qui est présent doit être apprécié et judicieusement évalué avant d'être détruit ou remplacé. Ce parti pris s'inscrit parfaitement dans la logique du développement durable qui rejoint ainsi les objectifs de sauvegarde du patrimoine bâti.

Le patrimoine bâti est généralement sous-évalué sur le plan financier. Cela contribue à une dévalorisation structurelle des milieux anciens et à favoriser leur remplacement. La logique est empruntée au renouvellement de l'équipement industriel où une obsolescence, souvent virtuelle, est incluse dans les calculs de dépréciation et allège la fiscalité immobilière. Cet artifice a pour effet qu'on sous-estime les valeurs du marché ainsi que le coût réel de reconstruction. Aujourd'hui, on évalue les coûts de reconstruction sur la base des techniques et des matériaux contemporains, évitant ainsi de prendre en compte la valeur et la qualité des matériaux plus anciens et le savoir-faire impliqué dans leur assemblage. Par ailleurs, la comparaison actuelle des coûts entre la rénovation et

la construction neuve tient peu compte des coûts environnementaux et sociaux. Il est clair que la finalité du cadre économique est maintenant de favoriser la construction neuve, laissant peu de place à une autre approche⁴⁰.

L'indécision du gouvernement du Québec après le rapport de la commission parlementaire montre que la société civile est peu pressée de considérer la réalité économique de la valeur et du coût d'entretien de ces biens immobiliers religieux. Pour le moment, la démarche usuelle ouvre deux options : soit la vente à bas prix des domaines au secteur privé ou leur cession à des agences parapubliques pour réaliser un projet apparemment rentable; soit la subvention des travaux pour une partie du patrimoine religieux. Dans le fond, ces deux options transfèrent la responsabilité et l'initiative de l'avenir du patrimoine religieux à la société civile, sans toutefois assurer la sauvegarde des intérêts communautaires initialement investis dans ces domaines.

Nos recherches-crédations révèlent régulièrement que la conversion et l'accueil de nouveaux usagers et fonctions dans des bâtiments et sites exigent de s'inspirer des intentions analogues à celles qui avaient guidé leur formation. Il faut maintenir une vision d'ensemble à long terme, tout en considérant des transformations éventuelles, moduler ces mutations en fonction des différents immeubles et au fur et à mesure que les parcelles se libèrent.

Pertinence et continuité

On peut reconnaître à l'échelle du continent une certaine similitude structurelle nord-américaine au patrimoine et au paysage religieux dans sa « multi-confessionnalité » chrétienne, avec des tonalités régionales particulières : ils sont variés et relativement sectaires, ils ont souvent

une connotation ethnique, ils couvrent un vaste programme immobilier de lieux de culte et de services communautaires; leur existence et leur soutien sont parallèles aux établissements civils.

La construction et la gestion du parc immobilier du patrimoine religieux au Québec s'inscrivent dans une approche comparable à celles des autres confessions chrétiennes en Amérique du Nord. La dimension catholique ajoute le défi d'avoir à négocier sa place et sa raison d'être avec des régimes politiques généralement peu favorables en raison de l'influence des églises protestantes sur les traditions politiques britannique et américaine. Cette négociation demande de la part de l'Église une coordination et une unité qui se conforment aux exigences vaticanes en plus de consolider les positions d'une religion minoritaire ou minorisée exigeant une obéissance et une dévotion de ses membres, séculiers et clercs.

Par ailleurs, dans le contexte québécois, l'Église catholique dans ses différentes composantes se substitue entre 1840 et 1960 à l'existence d'institutions laïques assurant les soins hospitaliers, caritatifs et la formation scolaire. Le contrat social entre l'Église et la société nous renseigne peut-être autant sur la puissance de l'institution collective que sur les intérêts et les faiblesses des laïcs, notamment les élites qui organisent cette répartition des responsabilités communautaire. Cette place de l'église augmente et se renouvelle à chaque génération jusqu'aux années 1960 de manière à s'adapter aux nouveaux besoins d'une société en croissance démographique rapide et en voie d'urbanisation et d'industrialisation. Ce rôle élargi des établissements religieux s'inscrit dans un objectif de pertinence et de continuité, renouvelant ainsi la vocation communautaire des œuvres.

La rupture coïncidant avec la Révolution tranquille peut être analysée comme la fin du contrat social entre l'institution catholique et la société civile. Celle-ci décide de désormais gérer les œuvres hospitalières, caritatives et scolaires par l'intermédiaire des institutions publiques étatisées dans la logique québécoise d'un État-providence moderne où les laïcs assurent les responsabilités dévolues naguère aux communautés religieuses. Ce patrimoine d'origine religieux a été rapidement transféré à ces nouveaux gestionnaires qui ont démontré peu d'intérêt envers son entretien éclairé et sa sauvegarde.

Le patrimoine religieux en voie d'être libéré constitue un deuxième lot de biens paroissiaux et conventuels dont l'avenir a été laissé jusqu'à maintenant aux « mains invisibles » du marché et d'une fiscalité bienveillante, mais aussi réductrice quant à la valeur des biens. L'ampleur de ce patrimoine dépasse largement les capacités du secteur privé d'en faire des opérations immobilières rentables dans le cadre étroit d'un développement spéculatif courant. La sauvegarde ponctuelle de certains immeubles et ensembles repose sur l'accès à des subventions qui assurent des travaux souvent d'urgence sans établir une stratégie à long terme.

L'expérience de la recherche – en atelier avec les étudiants et lors des travaux de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux bâti – suggère qu'il faille considérer de revenir aux principes et aux objectifs de création, de gestion et d'usages de ces lieux pour guider leur transformation comme ils avaient assuré leur croissance. Voici les leçons que nous avons retenues :

- La vocation communautaire doit primer sur les intérêts strictement privés en échange des concessions

fiscales traditionnelles. C'est un principe de précaution à long terme qui s'inscrit à la fois dans une logique de défense des intérêts collectifs, de sauvegarde du patrimoine et de développement durable. C'est aussi reconnaître que l'on ne peut présumer de l'avenir sur la place et le rôle des œuvres communautaires à moyen et long terme, avec ou en dehors de l'institution catholique.

- L'autonomie locale des fabriques et des communautés religieuses doit être reconnue tout en assurant une coordination d'ensemble. Même si un tiers acquiert la propriété, l'intention est de favoriser l'initiative locale pour arrimer les transformations à leur contexte, mais aussi de poser des objectifs et des critères communs en plus d'assurer une logistique de mise en œuvre.
- La capacité de gérer et de responsabiliser les initiatives locales demande de réviser les cadres juridique et financier en explorant les implications d'une structure de fiducie pour préserver les actifs immobiliers des fabriques et des communautés religieuses ainsi qu'une réévaluation fiscale pour consolider leur assise financière. La démarche s'inspire des expériences historiques dans le contexte des églises protestantes pour assurer une pérennité des œuvres.
- La recherche documentaire et sur le terrain concernant les caractéristiques physiques, architecturales et urbaines des propriétés et l'analyse de leurs contextes historique, social et économique constituent des éléments incontournables et préalables à la mise en valeur. C'est aussi la seule manière d'élargir nos

connaissances sur la composition et la transformation des lieux⁴¹. À l'inverse, ignorer ces étapes est un aveu sur l'intention de sous-évaluer les lieux.

- L'expérience acquise lors des projets d'atelier et de recherche à l'École d'architecture et à la Chaire permet d'établir un premier canevas sur une démarche intégrée, tenant compte de la logique historique, des qualités actuelles et de la faisabilité potentielle. Cette approche initiale serait à bonifier par l'expérience à venir, tant lors de nouvelles recherches que la réalisation de projets.

Le défi culturel que pose une telle révision du *modus operandi* pour le patrimoine religieux dépasse les aspects techniques, économiques, légaux ou constructifs. Ce défi propose de réviser trois prémisses héritées de la Révolution tranquille au Québec. L'avenir de ces biens doit se soustraire au choix entre l'étatisation improbable ou la privatisation insolvable d'un patrimoine immobilier à vocation sociale, pour envisager un statut tiers responsable, autonome et imputable, dont l'objectif est la sauvegarde de l'intérêt public. Comme société, nous devons surmonter le conflit entretenu par la société civile envers l'Église catholique et symboliquement son patrimoine immobilier pour mieux définir les intérêts historiques et contemporains des deux partenaires. Par ailleurs, pour l'ensemble de la société québécoise, il s'agira de retrouver un soin dans la gestion et l'entretien des ressources héritées du passé, aussi bien naturelles que culturelles, dont l'environnement bâti. Nous espérons que cette nouvelle perspective permettra de réactualiser la contribution communautaire et nationale de cet héritage commun.

NOTES

1. Baudouin, Gustave, 1919, « Nos vieilles églises. La désolation de nos monuments historiques », *La revue nationale*, vol. 1, n° 2; Traquair, Ramsay, Olivier Maurault et Antoine Gordon Nelson, 1941, « La conservation des monuments historiques dans la province du Québec », *Revue trimestrielle canadienne*, mars; Noppen, Luc et Lucie K. Morisset, 2005, *Les Églises du Québec : Un patrimoine à réinventer*, Ste-Foy, Québec, Presses de l'Université de Québec; Turgeon, Laurier (dir.), 2005, *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet culturel à l'objet culturel*, Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT), Québec, Presses de l'Université Laval.
2. Perin, Roberto, 1993, *Rome et le Canada : la bureaucratie vaticane et la question nationale, 1870-1903*, Montréal, Boréal.
3. On ne doit pas confondre ce déclin avec les courants protestants évangélistes qui eux, au contraire, prennent de plus en plus d'ampleur chez les chrétiens.
4. Rousseau, Louis et Frank W. Remiggi (dir.), 1998, *Atlas historique des pratiques religieuses : le Sud-Ouest du Québec au XIX^e siècle*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa; Courville, Serge et Normand Séguin (dir.), 2001, *Atlas historiques du Québec : La paroisse*, Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université Laval; Ferretti, Lucia, 1999, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal; Kelly, Stéphane, 1997, *La petite loterie : comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, Boréal.
5. Gauvreau, Michael, 2005, *The Catholic Origins of Québec's Quiet Revolution, 1931-1970*, Montreal, McGill-Queen's University Press; Sylvain, Philippe et Nive Voisine (dir.), 1991, *Histoire du catholicisme québécois, Volume 2, Les XVIII^e et XIX^e siècles : Réveil et consolidation 1840-1898*, Montréal, Boréal Express; Fecteau, Jean-Marie, 2004, *La liberté du pauvre : Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB Éditeur.
6. Communauté urbaine de Montréal (CUM), Service de la planification du territoire, 1984, *Architecture religieuse II : les Couvents, Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*, Montréal, CUM; Michaud, Josette, 1991, *Le Vieux Montréal. Les œuvres du temps*, Montréal, Guérin; Martin, Tania, 2002, *The Architecture of Charity: Power, Gender, and Religion in North America, 1840-1960*, thèse de doctorat, Berkeley, University of California.
7. Ferretti, 1999.
8. Martin, 2002.
9. Oates, Mary, 1995, *The Catholic Philanthropic Tradition in America*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press; Danylewycz, Marta, 1987, *Taking the Veil: An Alternative to Marriage, Motherhood and Spinsterhood in Québec, 1840-1920*, Toronto, McClelland and Stewart; Laurin, Nicole, Danielle Juteau et Lorraine Duchesne, 1991, *À la recherche d'un monde oublié : les communités religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Montréal, Le Jour.
10. L'initiative pouvait souvent venir des religieuses qui organisaient régulièrement des collectes de fonds avec le concours des associations d'auxiliaires dans le but de subvenir à leurs œuvres; parfois ces plans se butaient à des obstacles provenant de plus haut dans la hiérarchie ecclésiale.
11. Martin, Tania, 2006, « Les cadres du culte : Le noyau paroissial et l'église », dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen et Thomas Coomans (dir.), *Quel avenir pour quelles églises ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 351-370.
12. Martin, 2002; Martin, Tania et François Dufaux, 2005, « Bâtiments cherchent vocation ! Projets d'atelier sur le recyclage du patrimoine religieux du Québec », dans Laurier Turgeon (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec...*, op. cit., p. 529-543; recueils des ateliers : Résidence Mgr Lemay-2004, Saint-Charles-de-Limoilou-2004, Monastère de l'Hôtel-Dieu-2005, Domaines conventuels de Sillery-2006, Les Nouvelles Casernes-2007, Les pères de l'Assomption et les sœurs de Sainte-Jeanne d'Arc-2008.
13. La thèse de Tania Martin (2002) examine ce phénomène.
14. Lagacé, Sylvain, 2008, *Un collège universitaire à Bathurst*, essai-projet, Québec, Université Laval.
15. Brault, Gerard J., 1986, *The French-Canadian Heritage in New England*, Hanover (NH), University Press of New England.
16. Martin, 2002.
17. *Ibid.*
18. Dufaux, François, Mathieu Lachance, Jean Guérette et François Gonthier-Gignac, 2007, *Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec : Relevés et analyse architecturale*, été 2006, rapport de recherche, Québec, École

- d'architecture de l'Université Laval; Dufaux, François, Mathieu Lachance, Jean Guérette et Marc-André Bouchard-Fortin, 2007, *Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec : Analyse historique des bâtiments*, été 2007, rapport de recherche, Québec, École d'architecture de l'Université Laval; Dufaux, François et Jérémie Bisson, 2008, *Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec : Une recherche sur la logique spatiale des bâtiments*, été 2008, rapport de recherche, Québec, École d'architecture de l'Université Laval.
19. Meunier, E.-Martin et Jean-Philippe Warren, 2002, *Sortir de la grande noirceur : l'horizon personneliste de la Révolution*, Sillery, Québec, Septentrion; et Gauvreau, 2005.
 20. Nous nous appuyons sur les résultats de la thèse de Tania Martin (2002) et les observations sur le terrain à l'occasion de nos différents exercices de recherche-crédation.
 21. Bouchard, Gérard, 2001, *Genèse des nations et cultures du nouveau monde : essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal.
 22. Plutôt que prendre le voile, par exemple, les femmes intègrent le marché du travail. (Laurin et al., 1991.)
 23. Martin, Tania, 2005, « Le patrimoine conventuel québécois : la désacralisation, la resacralisation ou la profanisation ? », dans Laurier Turgeon (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec...*, op. cit., p. 89-112.
 24. Ferretti, 1999.
 25. D'un point de vue juridique, les communautés religieuses étaient aussi des propriétaires privés, et cette reconnaissance balise une partie des initiatives politiques du clergé à partir de la Conquête de 1763, en passant par l'Acte de Québec de 1774 et les divers actes constitutionnels de 1791 à 1867, y compris l'abolition du régime seigneurial en 1856. Toutefois, il faut préciser que ces communautés religieuses mettaient leurs immeubles institutionnels au service de la collectivité. Cela est différent de ce nouveau phénomène de privatisation qui exclut ces lieux d'un usage communautaire. (Young, Brian, 1986, *In Its Corporate Capacity: The Seminary of Montreal As a Business Institution 1816-1876*, Kingston, McGill-Queen's University Press; et Kelly, 1997.)
 26. Carole Després, professeure à l'École d'architecture de l'Université Laval, est responsable de la concentration en programmation architecturale au niveau de la maîtrise. Elle travaille depuis quelques années en atelier sur le réaménagement de départements dans des hôpitaux au Québec (rapports des ateliers de maîtrise en programmation architecturale, 2004-2009).
 27. Le zonage avec ses usages exclusifs et ses distances minimales, le Code national du bâtiment traditionnellement hostile aux constructions anciennes, les modèles de logements modernes et les superficies standardisées érigent tous différents obstacles normatifs qui rendent difficile la conversion des propriétés conventuelles.
 28. Alexandre Laprise en fait la démonstration dans une étude de cas (dans son mémoire en cours) concernant le domaine Mérici des Ursulines de Québec et le collège Bellevue de la congrégation Notre-Dame à Québec.
 29. La propriété des Franciscaines est vendue dans les années 1980 à l'Agence municipale d'habitation de la Ville de Québec pour devenir un ensemble de logements abordables destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie. Mal entretenue, elle est revendue en 2003 à des promoteurs privés qui s'engagent à maintenir les logements. En 2006, les nouveaux propriétaires envoient des avis d'éviction. La Régie du logement conclut en 2007 à la vétusté des lieux et juge l'éviction nécessaire, dans la mesure où le projet proposé prétend desservir la même clientèle. Le projet de 2009 annonce la construction de logements en condominiums, ce qui est une forme de détournement des promesses initiales faites lors de la vente par les religieuses. Dans un scénario similaire, les sœurs de Jésus-Marie sont aux prises avec l'Université de Montréal dans la vente du pavillon sur le Mont-Royal, promis à une vocation éducative et aujourd'hui revendu à un promoteur pour conversion en condominiums. (Robitaille, Antoine, 2009, « Le couvent des Franciscaines : Édifices anciens dans le couloir de la mort », *Le Devoir*, 10 juillet.)
 30. Noppen et Morisset, 2005.
 31. Assemblée nationale du Québec, 2006, *Croire au patrimoine religieux du Québec*; [<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/cc/rapport-patrimoine.html>], Mandat d'initiative entrepris par la Commission de la culture : rapport, Québec, Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec.
 32. Hanna, David, 1986, *Montreal, A City Built by Small Builders, 1867-1880*, thèse de doctorat, McGill University; Dechêne, Louise, 1981, « La rente du Faubourg Saint-Roch à Québec 1750-1850 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 5, p. 569-596.
 33. Rodger, Richard, 2001, *The Transformation of Edinburgh: Land, Property and Trust in the Nineteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press.
 34. Lebel, Alyne, 1981, « Les propriétés foncières des Ursulines et le développement de Québec, 1854-1940 », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 25, n° 64, p. 119-132.
 35. L'atelier, dans le programme d'une école d'architecture, est un cours d'un trimestre dans lequel une quinzaine d'étudiants abordent un exercice de conception en architecture ou en design sous la supervision d'un professeur et de critiques invités comme jurys. Ces présentations rassemblent souvent d'autres architectes et acteurs intéressés au projet étudié. L'essai-projet est la dernière épreuve avant le diplôme de maîtrise professionnelle; il s'agit d'un projet individuel de recherche-crédation mené par l'étudiant sous la supervision d'un professeur.
 36. Une cinquantaine de propriétés conventuelles sur le territoire de la ville de Québec ont fait l'objet d'une étude commanditée par la municipalité et réalisée par la firme PatriArch.
 37. Martin, Tania, 2008. *Recycling Catholic Convents and Religious Institutional Buildings into Affordable and Alternative Housing*, Ottawa, Canadian Mortgage and Housing Corporation / Société canadienne d'hypothèques et de logement (CMHC/SCHL).
 38. L'étude des lieux démontre que les autres bâtiments peuvent en avoir tout autant que le lieu de culte, et parfois davantage, selon la grille de valeur qu'on pourrait appliquer.
 39. Martin et Dufaux, 2005; et Martin, 2006.
 40. Lorimer, James, 1981, *La cité des promoteurs* [traduit de l'anglais par Jean Paré], Montréal, Boréal Express.
 41. C'est aussi, en partie, la philosophie derrière le cours mis sur pied par Tania Martin, *Patrimoine bâti et paysages culturels in situ / Field School in Built Heritage and Cultural Landscapes*, [<http://www.arc.ulaval.ca/futursetudiants/insitu/>].